

### Réunion de lancement du projet TEMPUS

#### L'INNOVATION DANS LA FORMATION POUR LES BIENS CULTURELS : un nouveau curriculum euro-méditerranéen pour la préservation des biens culturels

Université de Tunis, 11 – 13 juin 2013

Participants:

P1

Laura BARATIN  
UNIURB- Università degli Studi di Urbino – Dipartimento di Scienze di Base e Fondamenti – DiSBEF, Italie

---

P2

Juliette ROLLIER-HANSELMANN  
ENSAM – Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Paris Tech, France

---

P3

Anna NUALART TORROJA  
UB - Universitat de Barcelona – Facultat de Belles Artes, Espagne

---

P4

Paola ROMANO  
UNIMED – Union des Universités de la Méditerranée, Italie

---

P5

Malvina BORGHERINI  
IUAV – MeLa Laboratorio Multimediale, Italie

---

P6

Lamia BEN ABID  
ISMPT – Institut Supérieur des Métiers du Patrimoine de Tunis – Université de Tunis, Tunisie  
Yassine KHALED  
Université de Tunis, Tunisie  
Souad Khemiri

---

P7

Ines OUERTANI  
UMA - Université de la Manouba – Faculté des Arts et des Humanités, Tunisie  
Faouzi CHAABANI

---

P8

Mongi SOUAYED  
UC - Université de Sousse – Institut Supérieur des Beaux-Arts, Tunisie  
Mohamed Sghaier GAIED  
Latifa Kechiche

---

---

P9

Olfa NEJIMA

UNIVGB - Université de Gabés, Tunisie

Alda NIATI

---

P10

Sgayra BENHAMIDA

USS – Université de Sfax – Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Tunisie

Soukayna ISSAMI

---

P11

Imed B. ABDERRAHIM

MERS – Ministry of Higher Education and Scientific Research, Tunisie

---

P12

Wiem ZAHY BRAHAM

UZ - Université Ezzitouna, Tunisie

Khaoula JEMNI

---

Karim LOUHICHI

ONAT, Tunisie

Zaoui ZIED

---

### Mercredi 11 juin 2014

Le prof Ben Aziza, Président de l'Université de Tunis souhaite la bienvenue aux participants se réjouissant pour le succès du projet et félicitant les partenaires pour le travail déployé lors de la rédaction du projet. L'Université de Tunis est donc prête à développer tous les efforts nécessaires pour garantir le succès du projet.

Le représentant du Ministère, M. Kochlef, informe les participants que l'année 2013 a été une année record pour la Tunisie car ses Universités participent à 16 projets gagnants dont quatre sont des projets nationaux, alors que les autres sont des projets régionaux. Ceci démontre une attention particulière de l'EACEA vis-à-vis de la Tunisie, c'est pourquoi il est très important de transférer les compétences grâce à la coopération internationale. Toutefois, la coopération entre les universités tunisiennes elles-mêmes, qui probablement n'auraient pas eu l'occasion de collaborer autrement, est aussi bien fondamentale.

Le représentant de l'ONAT, M. Karim Louhichi, a souligné que la crise actuelle demande la mise en place d'un réseau entre les associations des artisanats et les universités. L'artisanat et les Universités sembleraient être antagonistes alors qu'une collaboration s'impose pour garantir d'une part un perfectionnement des artisanats, et de l'autre l'employabilité des étudiants.

Le chef de file du projet, prof Laura Baratin, résume brièvement la proposition en soulignant que les biens culturels des pays membres du projet doivent être considérés un patrimoine partagé qui doit être protégé des risques auxquels il est soumis : en particulier les risques naturels et les risques causés par l'homme et l'environnement. C'est pourquoi le côté innovation technologique est très important pour garantir une restauration scientifique aux biens culturels.

Les objectifs du projet ont été rapidement soulignés :

- 1) Identifier les contenus d'apprentissage car le vrai défi du projet est de créer un cours qui soit échangeable entre les universités partenaires.
- 2) Développer des nouvelles compétences pour les enseignants et le personnel technique (chimistes, physiciens etc.) tout en favorisant la communication entre eux pour garantir la connaissance du patrimoine et le mettre en valeur.
- 3) Mettre au point un réseau local pour soutenir un nouveau cycle d'étude.
- 4) Transférer une approche multidisciplinaire. Par exemple en Italie il existe trois institutions qui s'occupent de la conservation du patrimoine : Le Ministère des Biens et des Activités Culturels, le Ministère de l'Education. Tous ont fait un effort de communication et de coordination afin de mettre ensemble la partie historique, le côté scientifique et la pratique pour garantir au restaurateur un parcours de formation complet.
- 5) Encourager le développement d'une politique transfrontalière en matière de restauration pour réaliser des cours garantissant des titres conjoints, bien que cela n'existe pas encore au niveau européen car il n'y a pas un curriculum européen pour la conservation du patrimoine.
- 6) Mettre en place un nouveau programme et les cours à l'intérieur des Universités. C'est l'objectif le plus compliqué mais aussi le principal qui concrétisera le projet et lui garantira la pérennisation.

Les résultats attendus :

- a) Réalisation d'un cycle des études de 1<sup>o</sup> niveau avec 10/20 étudiants.
- b) Formation des formateurs.
- c) Harmonisation des parcours formatifs et vérification de la possibilité d'adopter un système partagé qui permette la mobilité des étudiants.
- d) Formation à distance : bien évidemment il ne sera pas possible d'organiser tous les cours à distance car les travaux pratiques restent un aspect fondamental du parcours formatif.
- e) Création d'un observatoire pour la protection des biens culturels et la diffusion, à travers l'UNIMED, des résultats du projet.

Tous les partenaires du projet ont par la suite présenté leur institution.

Jeudi 12 juin 2014

Le débat de la première partie de la journée s'est concentré sur les questions liées au projet auxquelles les partenaires doivent trouver des solutions :

- La mise au point de la nouvelle conception des cours et surtout où va rentrer le cours qui doit être mis en place : licence fondamentale, licence appliquée, master ?
- Il est aussi nécessaire d'affronter la question des restaurateurs et de leur rôle à l'intérieur des cours qui seront tenus dans le cadre du projet. En Italie, par exemple, les restaurateurs sont des professionnels avec lesquels l'Université signe un contrat.
- Quels sont les domaines qui intéressent le plus chaque institution: le bois, les pierres, le papier, les tableaux etc. Il s'agit d'une décision fondamentale car elle aura une retombée importante sur l'occupation.
- Habilitation du parcours : quelle est la démarche nécessaire ?
- Quel est le rôle du Ministère des Biens culturels et de l'INP par rapport à la gestion des biens culturels
- Nécessité d'amorcer le rapport sur les besoins formatifs car, non seulement il s'agit d'une des premières activités du projet, mais encore il est absolument indispensable de connaître les cours existants pour développer les nouveaux cours.

Lors du débat, il a été souligné que le fait de vouloir créer un restaurateur comme figure universitaire comporte l'importance de prévoir la pratique comme activité fondamentale du parcours éducatif.

Les partenaires ont ensuite décidé que le cours sera une **licence appliquée ou co-construite** de la durée de trois ans après le baccalauréat. La licence appliquée vise surtout à habilitier les étudiants soit à rejoindre le marché de l'emploi soit à poursuivre les études supérieures grâce à un mastère professionnel.

La dernière année de spécialisation du cours il est possible de d'affiner la spécialisation pour créer les licences appliquées ou co-construite entre les enseignements et le professionnels. La licence appliquée ou celle co-construite préparera ainsi au métier de restaurateur au profit d'un certain nombre d'étudiants par le biais d'une convention conclue entre l'Université et ses partenaires économiques.

En ce qui concerne la démarche pour obtenir l'habilitation du parcours il est à savoir que :

- 1) Le dossier doit être préparé minutieusement en indiquant toutes les matières, les crédits etc.
- 2) Suite à une consultation du conseil scientifique de l'établissement, le dossier est remis au Président de l'Université.
- 3) Suite à la délibération du conseil de l'Université, le Président le transmet au Ministre chargé de l'enseignement supérieur
- 4) Le dossier est après soumis tout d'abord aux commissions nationales sectorielles compétentes et, suite à leurs approbations, au conseil des Universités pour l'habilitation.
- 5) L'habilitation est accordée pour une durée de quatre ans renouvelables.

Les partenaires ont donc décidé qu'il est donc très important de préparer le dossier pour l'habilitation du parcours d'ici le mois de décembre. Le dossier devrait prévoir non seulement un tronc commun avec un modèle standard pour tous les partenaires, mais encore des spécialisations qui prennent en considération les spécificités des Universités.

Les partenaires soulignent aussi l'importance de prendre des contacts avec le Ministère de la culture et l'INP pour garantir l'employabilité aux étudiants. Etablir au préalable le nombre des étudiants qui pourront fréquenter les cours est aussi fondamentale. Cette question se pose car les cours doivent normalement prévoir au moins 15 étudiants, or les cours de restauration prévoient des nombres plus petits car d'une part il est nécessaire de permettre des travaux pratiques et des laboratoires et de l'autre pour garantir d'employabilité future. Les partenaires indiquent 10 étudiants par université comme un chiffre raisonnable.

Le rapport avec l'INP est d'autant plus important car la réalisation d'une licence appliquée prévoit l'instauration de rapports étroits entre les établissements et son environnement économique et professionnel. L'INP gère le patrimoine tunisien et son personnel peut faire des cours à l'étranger mais il ne forme pas les étudiants.

Les aspects administratifs du projet sont par la suite présentés par Mme Paola Romano qui résume les règles administratives et financières en vigueur pour les projets TEMPUS. En particulier, il est souligné que le partenariat dans son ensemble, et donc chaque partenaire, est responsable vis-à-vis de l'EACEA.

Toute dépense doit être soutenue par les justificatifs qui doivent être gardés par les institutions partenaires non seulement pour la durée du projet mais encore pour 5 ans après la conclusion, car les audits financiers peuvent être faits par la Commission Européenne non seulement auprès du chef de file mais aussi auprès de chaque membre du projet.

Une question très importante concerne le staff cost qui doit être réel. Il est donc fondamental d'envoyer au chef de file les indications sur les salaires réels bruts de chaque personne qui sera impliqué dans le projet.

Il sera aussi nécessaire de dresser une liste de l'équipement présent au sein de chaque établissement afin d'en commencer à prévoir l'achat comme indiqué dans le projet.

Les exemples de cours à l'Université d'Urbino et de Barcelone sont présentés.

La prof. Baratin indique que le numéro d'étudiant à l'intérieur de l'Université est un numéro clos. Pour devenir restaurateur les étudiants doivent avoir fait 50 heures de laboratoire, plus les chantiers d'école et des stages et que lors des cours de laboratoire il ne peut pas y avoir plus de 5 étudiants par restaurateur professionnel. Ce sont en effet des restaurateurs professionnels, avec lesquels l'Université signent des contrats, qui suivent les élèves.

En ce qui concerne les œuvres à restaurer pendant le laboratoire, 80% sont des œuvres classées fournies par le Ministère des Biens Culturels alors que 20% sont des œuvres privés.

Le diplôme final est délivré suite à 5 ans d'études qui prévoient un parcours formatif multidisciplinaire, et deux épreuves finales : une habilitation pratique et un travail de diplôme.

La prof. Nualart Torroja illustre le processus des études auprès de l'Université de Barcelone. Faute de biens culturels mis à disposition par le Ministère des biens culturels se sont les œuvres d'art qui se trouvent dans les dépôts de musées qui sont utilisés. C'est donc le restaurateur qui a la responsabilité de la restauration et les laboratoires sont en général composés par 25 étudiants par restaurateur et maître d'atelier.

Vendredi 13 juin 2014

Le prof. Mohamed Sghaier Gaied de l'Université de Sousse et la prof. Lamia Ben Abid présentent des exemples de cours.

Le prof. Sghaier Gaied prévoit un cours nommé : LACRRBC (Licence appliquée en Conservation, Restauration, Reconstruction des Biens Culturels). Le cours aurait la durée de trois ans partagés en six semestres pour un total de 180 crédits. Les partenaires du cours devraient être, outre aux membres du projet : l'INP, l'ONAT, l'AUE (Association l'Université et l'Environnement), le Ministère de la Culture, des Musées et des Ateliers privés.

Le cours aurait 4 semestres en commun et en dernière année la spécialisation et le stage.

Les matières pour chaque année de cours sont décrites.

La prof. Ben Abid présente un cours ayant un tronc commun pour une année alors que l'enseignement optionnel serait laissé à la liberté des établissements.

L'importance des travaux dirigés, des travaux pratiques dans les laboratoires et des ateliers est soulignée. La multidisciplinarité est aussi bien prise en compte car la culture du patrimoine, l'histoire de l'art, l'analyse et le diagnostique, la pratique de la préservation et de la restauration ainsi que les matières transversales telles que les langues sont aussi prévues.

Suite au débat qui suit la présentation de ces cours, les partenaires décident que chaque université devra indiquer la spécialisation qui lui convient le plus. L'Université Ezzitouna signale tout de suite la volonté de prévoir une spécialisation sur le papier car l'Université peut compter sur un nombre considérable de manuscrits. L'Université de Gabès souhaiterait des laboratoires polyvalents et de restauration des pellicules cinématographiques.

Les partenaires prennent les décisions suivantes :

Suite à la présentation de différents logos, les membres du consortium choisissent le logo qui représente une faïence bleu stylisée.

La semaine du 27 au 31 octobre (les jours exacts seront décidés par la suite) se tiendra la prochaine réunion du Consortium. A cette occasion, une séance publique de grande ouverture doit être organisée afin de garantir une diffusion du projet. A ce sujet, la diffusion de la proposition sera aussi assurée lors de l'Assemblée Générale de l'UNIMED qui se tiendra au Caire les 16 et 17 novembre prochains.

Le rapport sur l'Etat de l'art doit être présenté au plus vite

Des exemples de cours doivent être transmis au chef de file, prof. Laura Baratin. Pour ce faire, l'Université de Tunis se chargera d'organiser une rencontre avec les autres partenaires tunisiens pour décider les matières, les crédits et les heures de cours, de laboratoire etc.

**Les partenaires tunisiens devront envoyer leur réflexions sur le nouveau cours d'études au chef de file , Prof. Laura Baratin à la fin de mois de septembre.**